

DECISION

N°9/2026

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant l'avis de publication du marché à procédure adaptée n°2026/06 publié le 27 avril 2026 relatif aux travaux de rénovation du centre socio-culturel ISLEA,

Considérant le classement des offres indiqué dans le rapport d'analyse des offres du 28 mai 2026 et l'avis de la commission achats,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché cité en objet aux entreprises suivantes pour les montants indiqués :

- Lot 1 Gros œuvre LASSOT 47 977.50€ HT
- Lot 2 Ravalement de façade DBI 38 284 € HT tranche ferme et 20 700€ HT tranche optionnelle
- Lot 3 Etanchéité ETANCHEITE VICHYSOISE 79 161.43€ HT
- Lot 4 Couverture bardage bac acier DUCHE 35 823.18€ HT
- Lot 5 Menuiseries aluminium et serrurerie METALUVER 139 511.60€ HT
- Lot 6 Plâtrerie peinture FLEURY 60 982.33€ HT
- Lot 7 Chauffage climatisation ventilation PRO CLIM ENERGIES 160 000€ HT
- Lot 8 Electricités courants forts courants faible EIFFAGE 39 799.35€ HT

Article 2 :

Que la durée dudit marché sera de 18 mois à compter de la notification du marché aux entreprises.

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Jean-luc ALBOUY
Maire d'Avermes

